

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-28

Objet : Versement d'une subvention d'équipement au profit de l'Université Paul Verlaine.

Rapporteur : M. PLANCHETTE, Conseiller Délégué

Metz Métropole a fait l'acquisition auprès de la Ville de Metz en date du 20 septembre 2006 d'un terrain destiné à l'aménagement d'équipements sportifs de plein air sur le campus universitaire de Bridoux (piste d'athlétisme de 400m sur quatre couloirs, 6 couloirs de 100 m et d'un terrain engazonné en partie centrale pour la pratique du football ou du rugby).

Ces équipements, dont la réalisation s'est achevée en 2011, ont pour vocation première de répondre à une attente forte de l'Université Paul Verlaine, notamment de sa filière Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Metz Métropole (STAPS) et du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS).

Compte tenu de leur implantation dans le quartier de Metz-Borny, et en regard des besoins régulièrement exprimés en équipements de cette nature, ils seront aussi ouverts à un public plus large via les associations locales, et les établissements scolaires.

Pour parachever ce projet, et permettre son utilisation par les clubs et associations en soirée, un éclairage des installations est nécessaire ; le coût de la réalisation de cet éclairage est estimé à 110 000 € TTC.

En conséquence de l'opportunité que représentent ces équipements pour les acteurs locaux du quartier, et pour d'autres associations sportives, il est décidé de verser à l'Université Paul Verlaine, devenue récemment propriétaire des installations, une subvention d'équipement de 110 000 € TTC, le Conseil Municipal ayant voté, lors de sa séance du 30 juin 2011, un crédit à cet effet dans le cadre du budget supplémentaire.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'opportunité que représentent les équipements sportifs situés sur le site universitaire de Bridoux pour une utilisation par les acteurs locaux associatifs, voire scolaires ou autres associations sportives messines,

VU la nécessité de réaliser des travaux d'éclairage, estimés à 110 000 € TTC, afin d'ouvrir plus largement ces équipements,

VU la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2011 inscrivant un crédit de 110 000 € TTC sur la forme d'une subvention d'équipement, dans le cadre du budget supplémentaire,

CONSIDERANT

L'opportunité que représente cet équipement pour une utilisation par les acteurs locaux associatifs, scolaires ou autres associations sportives messines,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE VERSER** à l'Université Paul Verlaine une subvention de 110 000 € TTC destinée à la réalisation des travaux d'éclairage du terrain de sports situé sur le site universitaire de Bridoux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à cette opération et notamment la convention à finaliser avec l'Université Paul Verlaine.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

L'Adjoint délégué :
Jacques TRON

Service à l'origine de la DCM : service « Equipements Sportifs »

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ